

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 7 Décembre 2016

Étaient présents : Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Jean-Luc FRANCELLE, Youssef AMARA, Maryse-Corinne ROSE, Sébastien DUFRENOY, Claude COCHET, Sylvie LEFEVRE, Kathia SAUTEREAU, Catherine CATHELY-WANTIER, Nathalie PETIT, Jean-Noël LECOINTE, Christine BOURDELLE-PATRICE, Pierre DURAND.

Étaient représentés : Madeleine MARSEILLE par Sylvie LEFEVRE Patrick LIEBART par Guy BARRÉ
Sabrina REMOND par M-Hélène MARCEL Cindy FACQUEUR par Corinne ROSE
Paulo MARCELO par Sébastien DUFRENOY Karine PAGEAU par Youssef AMARA
Sylvie PLATERIER-SOBO par Michel AUBRY Eric VILLIERS par J-Luc FRANCELLE

Sébastien DUFRENOY est désigné secrétaire de séance

- Ordre du jour :**
- 1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 Octobre 2016**
 - 2 - Finances**
 - 2.1 – Budget Camping : DM2**
 - 2.2 – Budget Principal 2016 – DM4**
 - 2.3 – Dissolution de la caisse des écoles**
 - 2.4 – DETR : Hôtel de Ville**
 - 3 - Urbanisme : Convention avec la DDTM**
 - 4 - Patrimoine : Prêt/location de la salle de réunion de Berny,**
 - 5 - Commerce : ouverture des dimanches**
 - 6 - Ressources Humaines :**
 - 6.1 – Adhésion au CNAS**
 - 6.2 – Taux de promotion pour avancement de grade**
 - 7- Questions Diverses**

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 octobre 2016

Madame le Maire soumet le compte-rendu au vote de l'assemblée.

Contre: C.Bourdelle-Patrice, N.Petit, Contre:P.Durand, C.Cathely-Wantiez, J.N.Lecoïnte Pour : 18 (Pour Ailly simplement)

2 – Finances

Madame le Maire donne la parole à Michel AUBRY

2.1 – Budget Camping 2016 : DM2

A la section de fonctionnement, il est prévu de faire un transfert de chapitre à chapitre :

Chapitre 011 – Charges à caractère général - C/ 60611 – Eau et assainissement	- 738.90 €
Chapitre 65 – Autres charges de la gestion courante - C/658 - Charges diverses de la gestion courante	+ 738.90 €

Accord unanime

2.2 – Budget Principal 2016 – DM4

Annulation de titres de recette : Suite au jugement du 12/08/2016 du Tribunal d'Instance d'Abbeville concernant un solde de loyer, les titres 2008/60 et 2009/178 doivent être admis en non valeur, pour la somme de 418.19 €. De même, suite au jugement du 24/06/2015 du Tribunal d'Instance d'Amiens concernant le solde de la participation à l'atelier théâtre 2009/2010, le titre 2010/186 doit être admis en non valeur, pour 59.50€:

Le conseil décide l'admission en non valeur de ces créances d'un montant de 477,69 € par le transfert de crédit suivant

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante - C/ 6574 – subvention	- 477,69 €
C/6542 - créances éteintes	+ 477,69 €

Accord unanime

2.3 – Dissolution de la caisse des écoles

Le budget annexe de la caisse des écoles n'étant plus actif depuis de très nombreuses années, Madame le Maire propose de le dissoudre et de reverser son solde créditeur de 341,14€ au budget principal.

Accord unanime

2.4 – DETR : Hôtel de Ville

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de déposer une nouvelle demande de DETR pour la 2^e tranche des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, pour un total de 953 206 € H.T (travaux : 872 306 €, architecte : 72 000 €, études : 8 900 €)

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer les pièces relatives à la demande de DETR.

Contre : C.Bourdelle-Patrice, N.Petit, P.Durand, C.Cathely-Wantiez, J.N.Lecoïnte **Pour : 18** (Pour Ailly simplement)

3 – Urbanisme : convention avec la DDTM

La DDTM instruit pour la commune les permis de construire, permis d'aménager et déclarations préalables créant de la surface de plancher. Or la convention de mise à disposition des services de l'État est arrivée à son terme le 31 octobre 2016. Aussi, il convient de se prononcer sur le renouvellement de cette convention pour un an, du 1^{er} novembre 2016 au 31 Décembre 2017. Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de confier à la DDTM l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols et de signer la convention qui s'y rapporte. **Accord unanime**

4 – Patrimoine : Prêt/location de la salle de réunion de Berny

Madame le Maire explique que la commune prête régulièrement le rez-de-chaussée de la mairie de Berny à diverses associations, partis, institutions. Une délibération en ce sens a été prise le 10 décembre 2010. Elle propose de prendre une nouvelle délibération la modifiant : Le conseil Municipal décide donc

- de mettre à disposition gracieusement le rez-de-chaussée de la mairie de Berny aux associations, partis, institutions du lundi au vendredi 17h ;
- de louer le rez-de-chaussée de la mairie de Berny aux habitants de la commune pour la somme de 50€ par jour avec une caution de 500€ ;
- de donner priorité aux habitants pour louer ces locaux le week-end
- de prêter le rez-de-chaussée de la mairie de Berny aux associations, partis, institutions, le week-end s'il n'est pas loué dans le délai d'un mois avant la réservation.

Abstention : C.Bourdelle-Patrice, N.Petit **Pour : 21**

5 – Commerce : Ouverture des dimanches

Madame le Maire explique qu'en vertu de l'article L 221.19 du code du travail, les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Le conseil décide d'autoriser les commerces de détails à ouvrir les dimanches suivants :

- 19 novembre 2017 de 10h00 à 18h30 - 26 novembre 2017 de 10h00 à 18h30
- 03 décembre 2017 de 10h00 à 18h30 - 10 décembre 2017 de 10h00 à 18h30
- 17 décembre 2017 de 10h00 à 18h30

Contre: P.Durand, Y.Amara **Pour : 21**

6 – Ressources humaines

6.1 – Adhésion au CNAS

Madame le Maire explique que la loi du 19 février 2007 insère dans le Code Général des Collectivités Territoriales le fait que les prestations d'action sociale entrent dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités territoriales, juste après la rémunération des agents. Afin de respecter le principe de libre administration des collectivités locales, le législateur a laissé le soin à chaque collectivité territoriale de déterminer le montant qu'elle entend consacrer à l'action sociale, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Depuis de nombreuses années, la commune fait appel au CNAS pour assurer cette obligation. Jusqu'à aujourd'hui, l'adhésion passait par l'Amicale du Personnel Communal. Madame le Maire propose d'en reprendre la gestion en direct pour l'ensemble du personnel communal ainsi que pour les retraités communaux. Pour 2017, cette adhésion est de 201,45 € par actif et de 134,63 € par retraité. Sont concernés 21 actifs et 6 retraités, soit 5 038,23 €.

Accord unanime

6.2 - Taux de Promotion pour l'avancement de grade

Madame le Maire explique que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 dit qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué aux fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. Vu l'avis favorable du Comité Technique, réuni le 5 Décembre 2016, un agent communal de catégorie C peut bénéficier d'un avancement de grade pour passer Adjoint technique principal 2^{ème} classe. Madame le Maire propose donc au conseil municipal de fixer le taux de promotion de la catégorie C à 100% des postes concernés par cette disposition.

Accord unanime

Tableau des effectifs de la catégorie C			
Effectif au 07/12/2016		Effectif au 08/12/2016	
Adjoint technique 1ere classe	1 poste pourvu	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1 poste créé pourvu
		Adjoint technique 1ere classe	1 poste supprimé

7- Questions Diverses

Pierre Durand s'étonne de ne pas avoir reçu les documents relatifs au conseil municipal de ce jour. Madame le Maire lui répond qu'il a reçu les 2 documents prêts au moment de sa demande.

Michel Aubry demande à Pierre Durand d'être aussi rigoureux et attentif lors des assemblées générales de la Communauté de Communes du Val de Noye que lors des Conseils Municipaux. Il ajoute qu'avec Catherine Cathely-Wantiez et Jean-Noël Lecointe, ils ont, lors de la dernière AG de la CCVN, voté un programme d'investissement triplant la dette par habitant sans avoir reçu, au préalable, le moindre document ni le moindre chiffre. Et aujourd'hui il s'offusque pour des sommes de 400 et 700 euros !

Le 19 octobre 2016, Pierre Durand a écrit à Madame le Maire pour proposer l'aide des élus de l'opposition au service du repas des aînés. Or, cette dernière a décliné sa proposition le jour même à 11h. Madame le Maire répond qu'il y avait beaucoup d'aînés inscrits à ce repas. Elle a donc attendu la mise en place de la salle pour voir combien de places assises il resterait. Vu leur petit nombre, elle a donc donné priorité aux membres du CCAS pour assurer le service.

Pierre Durand tient à féliciter le personnel technique qui aménage l'espace urbain au printemps et à Noël. Ils font des choses formidables.

Pierre Durand demande quel zonage est prévu au PLUi au niveau de la pâture de la ferme de France ? Madame le Maire lui répond qu'au PLU un cône de vue préservait cette pâture de toute construction. Au PLUi, la pâture est en zone Uj, pour jardin. Une cabane de jardin est la seule construction admise sur cette zone.

Pierre Durand indique que la majorité des conseillers municipaux a voté contre la fermeture de la perception. Le Maire de Jumel a envoyé à Madame le Maire, pour avis, le dernier courrier de protestation prêt à être envoyé aux décideurs du Trésor Public et lui a demandé son avis. Madame le Maire lui a répondu qu'elle allait en discuter avec ses adjoints. Quelle a été leur position ? Jean-Luc Francelle lui répond que ce courrier s'élevait effectivement contre la fermeture de la perception mais indiquait également qu'à partir de 2017, la Communauté de Communes mettrait une maison des services aux publics à disposition Monsieur le Maire de Jumel aurait voulu confirmation de la fermeture de la perception qu'il ne s'y serait pas pris autrement !

Catherine Cathely-Wanthiez remercie Corinne Rose et son association Music en Stock pour l'organisation du Téléthon et du pot des commerçants. Elle ajoute avoir appris que cette dernière avait démissionné de la vice-présidence du CCAS. Corinne Rose explique que lorsqu'elle fait les choses, elle les fait à fond. Visiblement cela a étouffé les autres membres du CCAS. Elle préfère donc se retirer pour que tout le monde puisse s'investir.

Christine Bourdelle-Patrice remercie Madame le Maire pour sa réaction par rapport à la friche Intermarché. Bilan de l'incendie : il n'y a que des dégâts matériels, il n'y avait heureusement pas d'enfant sur le site à ce moment-là.

Séance levée à 21h53